



## Procès-Verbal du Conseil d'Établissement

Lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024

Liste des membres présents :

*Proviseur : D. Djimadoum / DAFACS : C. Dezetter / Directrice : M. Millasseau / Provisseure adjointe : C. Appriou / Proviseur adjoint : A. Achiq / ACE : N. Ver-Ndoye / CPE : A. Vincent*

*Représentants des personnels ATOS : A. Mbaye*

*Représentants des Parents d'élèves : H. Gaudefroy / J. Le Texier / R. Sabeli / M. Ammar / J. Daoud*

*Membres présents non votants : Mme Balkis KAOUK (Représentant consulaire), Mme Nathalie NODE (Consul)*

*Excusés : AK. Diop (représentant des élèves)*

Le quorum étant atteint (11 membres sont présents à l'ouverture), le Président du Conseil d'établissement, Monsieur Daniel Djimadoum, ouvre la séance à 18h08.

Le secrétariat de séance sera assuré par Mme Appriou, Provisseure-adjointe.  
Madame Gaudefroy, Représentante des parents assure le co-secrétariat.

En ouverture, M. le Proviseur fait lecture du courrier adressé aux membres du Conseil d'établissement par les représentants du personnel et syndicaux SNES-FSU, SNUipp-FSU et Sud Education, informant qu'ils ne siègeront pas au Conseil d'établissement du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Monsieur le Proviseur apporte des éléments de réponse aux points évoqués par les représentants de personnel et syndicaux dans leur courrier :

*1. Entre l'été 2022 et l'été 2024, 10 collègues en Contrat Local (enseignants et personnel administratif) se sont retrouvés dans une situation de non reconduction de contrat de travail sans qu'aucun motif professionnel signifié aux intéressés ne motive ce choix. Rien que pour la rentrée prochaine, ils sont au nombre de 5.*

Réponse : Un Contrat à durée déterminée (CDD) indique bien qu'il prend fin à une date convenue. Il n'y a pas de problématique légale à mettre un terme à un CDD.

*2. la direction du lycée a mis en place des grilles de salaires pour les personnels de droit local qu'elle ne souhaite pas communiquer aux représentants du personnel et syndicaux, ainsi qu'aux délégués du personnel de droit local. Cette refonte est au détriment des intéressés. Il en est de même pour l'application d'un sur-salaire 3 à 4 fois plus élevé que le salaire de base depuis la rentrée de septembre 2023.*

Réponse : Les grilles de salaire sont des documents internes de gestion, qui n'ont pas vocation à être publiés. Elles seront présentées ultérieurement dans le cadre du groupe de travail sur le Règlement Intérieur du Travail. L'établissement n'est pas malveillant en termes de modes et de niveaux de rémunération.

*3. La régularisation de la prime d'ancienneté pour les 5 années d'arriérés n'a toujours pas abouti. C'est encore une année de perdue pour les nombreux collègues concernés.*

Réponse : La régularisation des arriérés avance, les éléments de calculs ont été transmis aux autorités compétentes de l'AEFE pour arbitrage et aval. Le dossier est en attente du retour des décisions.

*4. Il n'y a pas eu un seul dialogue social avec les représentants du personnel et syndicaux durant cette année scolaire.*



Réponse : Il est difficile d'entendre que le dialogue social n'est pas instauré.

Les représentants ont été accueillis dès le jour de la pré-rentrée.

Les délégués du personnel ont été mis en place, et sont reçus en audience mensuelle chaque dernier jeudi du mois.

Un groupe de travail sur le règlement intérieur du travail est constitué et réuni, incluant les délégués du personnel et ouvert aux représentants du personnel au CE.

*5.les documents comptables présentés au CE d'avril 2024, différents de ceux envoyés en amont, n'ont pas été transmis aux RP.*

Réponse : Le document en question est un diaporama élaboré par Madame Dezetter, qui ne constitue pas un document comptable. Il est cependant disponible, en le demandant auprès du secrétariat.

*6.La motion contre l'application du Choc des savoirs à la rentrée prochaine ne figure pas en pièce jointe du PV du CE d'avril 2024.*

Réponse : la motion a en effet été oubliée. Monsieur le proviseur s'en excuse. Cependant, elle a bien été mentionnée dans le PV de séance.

*7.la commission prévue autour de la révision du RI du CE n'a pas abouti.*

Réponse : Il est vrai que la révision du RI n'a pas abouti. Les ajouts par rapport au RI antérieur, validé, étant excessifs, un groupe de travail a été proposé pour en discuter. Ce groupe n'a pas encore été réuni.

*8.Suite à la CHSCT extraordinaire du mois de mars dernier, les RP et syndicaux n'ont reçu aucune information sur l'avancée des travaux (eau, électricité, climatisation) prévus pour la rentrée prochaine*

Réponse : Les représentants du personnel et syndicaux ont décidé de solliciter les instances parisiennes pour obtenir des réponses. Ils ont dû par leurs canaux obtenir des réponses de cet échelon supérieur. La communication vers le CHSCT se fera à la rentrée, après que nous aurons connaissance de la totalité du plan d'action (calendrier compris) suite à l'audit.

Monsieur le Proviseur regrette l'opposition systématique à la direction de l'établissement de la part de certains représentants.

Arrivée de M. Ver-Ndoye et de Mme J.Daoud, portant le nombre de votants à 13.

Parents : Une question diverse a été posée dans ce sens. Traitons-la maintenant. Lecture est faite de la question soulevée :

*Nous avons pris connaissance de l'information transmise par les représentants des enseignants quant à leur décision de ne pas siéger au Conseil d'Établissement du 1<sup>er</sup> juillet 2024. C'est pourquoi, nous souhaitons faire part de notre préoccupation quant à ce que cela témoigne du contexte qui prévaut entre l'Administration et les Enseignants. Par ailleurs, nous demandons à avoir l'assurance que des espaces de dialogue perdurent afin de trouver des solutions aux problèmes soulevés et que la rentrée prochaine sera apaisée.*

La position des représentants de parents est neutre, mais en tant qu'usagers, ils souhaitent que la situation s'apaise.

Monsieur le proviseur : Ce ne sont pas tous les enseignants, mais quelques personnes dont la mission principale est de s'opposer systématiquement en faisant feu de tout bois. L'extrême majorité des enseignants est engagée et constructive. Certains seulement, certes élus, sont en hostilité permanente.



Parents : Il est souligné que la demande de communication de documents n'est pas toujours suivie d'effets : demande des graphiques et taux concernant le nombre de dossiers de bourses acceptés ou refusés.

DAF ACS : Ne pas hésiter à relancer. Par ailleurs, comme vous siégez à la commission des bourses, nous pensions que vous disposiez des éléments chiffrés.

## 1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Djimadoum présente l'ordre du jour, en proposant deux points supplémentaires (7 et 8) ci-dessous :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV du CE du 23/04/2024
3. Bilan pédagogique
4. Eléments de rentrée
5. IMP Prévisionnelles
6. Règlement intérieur 2024-2025
7. Voyage MUN Istanbul
8. Tarif d'envoi des diplômes
9. Questions diverses

Le Conseil est représenté par 12 membres votants.

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des 13 voix.**

2. Adoption du PV de la séance du 23 avril 2024

**Adopté à l'unanimité des 13 voix.**

3. Bilan pédagogique

Monsieur le Proviseur commente le bilan pédagogique 2023-2024, très fourni comme d'habitude, et témoignant du dynamisme de l'établissement et de la multiplicité des actions.

Il ne contient pas l'ensemble des réalisations, notamment en ce qui concerne le quotidien du travail énorme des équipes.

Les statistiques, ajoutées à ce bilan, concernant l'orientation et les examens, permettent de faire quelques constats :

- La fin de 3<sup>ème</sup> reste un butoir, lié à la problématique de la voie professionnelle à Dakar, d'où le maintien de 14 élèves en troisième. Un travail est mené pour trouver des solutions de qualité en formation professionnelle sur place, et accompagner les parents dans leurs recherches. Le lycée reste à 93% de passage de 3<sup>ème</sup> en seconde.
- Les cas d'appel sont en augmentation (6 cas en 3<sup>ème</sup> cette année) pour un total de 9 classes.
- Les résultats au DNB sont décevants, à 91.5% de réussite, en toute logique avec les 20 élèves refusés, en difficulté tout au long de l'année. Une analyse a été faite de ces situations. Six élèves avaient un contrôle continu très moyen, mais ont échoué aux épreuves ponctuelles.
- Une réflexion est à mener pour mieux accompagner les élèves aux épreuves ponctuelles, notamment dans la perspective des nouvelles modalités de la session 2025.
- Les résultats au baccalauréat général et au baccalauréat technologique sont excellents : 100% de réussite.



- Les mentions le sont également : 78% de mentions au baccalauréat (dont 18% de TB), 41 % de mentions TB au DNB.
- L'orientation post seconde (98% de taux de passage) démontre que sont intégrés en classe de seconde les élèves qui sont capables d'y réussir.
- A relever une synthèse remarquable du bilan des actions autour de l'orientation.

Parents : Pour quelle raison les parents d'élèves n'ont-ils pas été sollicités pour la Commission d'appel ?

ACE : La Commission d'appel s'est tenue au Lycée Mermoz, regroupant toutes les demandes d'appel des autres établissements. Ce sont les représentants du Collège Bilingue, de l'école Aloys Kobes et de Saly qui ont été sollicités.

Parents : Les indicateurs de harcèlement demandés l'an dernier n'ont pas été renseignés dans le bilan. Il est important d'en disposer par transparence et pour pouvoir en discuter.

M. le Proviseur : Il est délicat de préciser des indicateurs. L'établissement est engagé dans une structuration du programme pHARE. Sont prévus des formations au Plan régional de Formation, dont une formation sur la méthode de préoccupation partagée. Deux référents climat scolaire sont présents à l'IRF.

Des groupes ressources vont être mis en place.

Les données vie scolaire sont à utiliser avec précaution et parcimonie, les grilles de lecture difficiles à mettre en place et interpréter.

Le fonctionnement de l'établissement est particulièrement opérant, avec des dispositifs de médiateurs et de vigilance des équipes.

Le nombre de situations est très limité.

Parents : beaucoup de parents viennent vers les représentants évoquant le terme « harcèlement », sans définition exacte de ce qu'il recouvre.

M. le Proviseur : L'établissement a toujours une oreille attentive, les parents peuvent être redirigés vers nos équipes.

CPE : Les protocoles face au harcèlement sont en phase de construction et seront transmis aux familles.

DIR PRIM : On avance également sur les outils de communication relationnelle et la mise en place de référents vie scolaire au primaire.

#### 4. Eléments de rentrée

La structure 2024-2025 reste à finaliser.

M. le Proviseur précise quelques éléments :

- Maintien de la structure à 5 classes de CP malgré l'étroitesse des effectifs (20 élèves par classe pour l'instant, au lieu du calibrage à 24 élèves).

Le collège est encore incertain, notamment sur les niveaux 6<sup>ème</sup> (10 ou 11 classes).

La structure du lycée se confirme à 9 classes sur les niveaux première et terminale, et sans doute 7 classes en seconde.

Les ressources humaines sont pratiquement couvertes, avec un complément à trouver en économie-gestion, un recrutement en espagnol, en anglais (départ tardif) et un assistant comptable (pour une demande de disponibilité d'un an).

En SVT, 2 postes de détachés n'ont pas été pourvus et seront compensés par un recrutement en contrat local.

Deux supports de volontaires en service civique ont été maintenus.  
Un poste d'expatrié adjoint au DAF ACS a été créé.

## 5. IMP

La même répartition que l'an dernier a été retenue, à l'exception des 2IMP attribuées à la formatrice de formateurs PSC1 qui quitte l'établissement.

**Adopté à l'unanimité des 13 voix.**

## 6. Règlement intérieur 2024-2025

Le règlement intérieur du primaire a été présenté en Conseil d'école.  
Le Règlement intérieur du secondaire a été transmis aux membres du CE avec les modifications.  
Une version non conforme avait été réalisée par l'imprimeur.  
Cette nouvelle proposition tient compte des modifications nécessaires par rapport à la version conforme, et des ajouts souhaités, notamment relatifs aux attentes en matière de RGPD.

Parents : un justificatif des absences des élèves dans un délai de 48h est trop restreint.  
CPE : Beaucoup d'élèves sont absents pour maladie, et les relances ne permettent pas d'obtenir des réponses. Les parents devraient anticiper et prévenir en cas de maladie. Cela est difficile à gérer car les absences restent injustifiées. En France, un signalement pour absentéisme est effectué à partir de 4 demi-journées d'absence non justifiées.

Un accord est obtenu sur le maintien nécessaire du délai de 48H demandé dans le RI.

**Adopté à l'unanimité des 13 voix.**

## 7. Voyage MUN

Dans le cadre du projet MUN, un dossier a été déposé pour une demande de participation à la conférence MUN à Istanbul au mois de décembre 2024.  
Le coût est de 960 000 FCFA par élèves, pour 12 élèves et 2 accompagnateurs.  
Parents : le coût est élevé, comment sont choisis les élèves ?  
DAF ACS : le coût est essentiellement lié au billet d'avion, l'hébergement étant assuré dans les familles.  
Les élèves sont choisis au sein du groupe MUN, sans difficulté pour trouver des candidats.

**Adopté à l'unanimité des 13 voix**

## 8. Tarif des diplômes

La remise des diplômes du baccalauréat pose une difficulté importante, les élèves n'étant plus présents au Sénégal.  
Une procédure de remise a été mise à jour par le service des examens. Pour celle-ci des tarifs de recommandé sont à fixer :  
4€ pour la France, 5.5€ pour toutes les autres destinations.

**Adopté à l'unanimité des 13 voix**

## 9. Questions diverses

LIPE :



Il a été répondu à la question 1 en ouverture du Conseil d'établissement.

Question 2. Nous portons chaque année la préoccupation des parents des collégiens (6ème à 4ème) concernant la fin anticipée des cours dus à l'organisation des examens dans l'établissement. Des efforts ont été faits ces dernières années pour un retour en classe d'une quinzaine de jours, cependant l'organisation de ce retour en classe, la communication qui l'accompagne et les contenus pédagogiques proposés ne sont pas satisfaisants, donnant l'impression que l'année se termine début juin et motivant les parents à ne plus envoyer les élèves par la suite. Compte tenu des dysfonctionnements notés (classe de 40 à 50 élèves, absence de professeurs non enregistrés dans pronote), quelles pistes de réflexion sont lancées pour l'année prochaine ?

Réponse :

La fin de période se déroule de mieux en mieux.

L'an dernier, les contraintes d'examen étaient limitées au déroulement de l'épreuve de philosophie. Cette année les épreuves de spécialité et de français se sont ajoutées.

Par ailleurs les épreuves, les dates des épreuves écrites du baccalauréat et du DNB ont été avancées, avec un début des épreuves dès le 3 juin.

Malgré ce calendrier, un point d'honneur a été mis à :

- Reprendre un emploi du temps normal le vendredi 7 juin
- Mettre en place des révisions pour les élèves de 3<sup>ème</sup> les après-midi du 3,4 et 6 juin.
- Débuter les emplois du temps aménagés dès le 12 juin.

Quelques difficultés d'ajustements des effectifs ont été constatées car les élèves sont venus nombreux par rapport aux prévisions initiales, auxquelles s'ajoutent les absences imprévues de professeurs.

Les services des CPE ont régulé et trouvé des solutions à chaque situation.

Les élèves sont venus en nombre croissant les premiers jours car les professeurs ont proposé des activités en ateliers rivalisant d'ingéniosité : fusées à eau, activités SVT/technologie, ...

Le montage le plus opérationnel possible est mis en œuvre pour être de plus en plus opérant. Les professeurs sont dans la construction des réponses les plus adaptées.

Parents : un élève boursier ne voulait pas aller en « garderie » et ses parents se sont inquiétés de la prise en compte de ses absences au regard des droits aux bourses.

DAF ACS : il n'y a aucun impact, si ce n'est le repas non pris en charge.

M. le Proviseur : il n'y a aucun signalement au titre de cette période de fin d'année en terme d'assiduité. Par ailleurs il ne s'agit pas d'une garderie et l'inquiétude ne se justifie pas.

Parents : on peut se demander comment on « remplit » le mois de juin. Il reste un vide que l'on cherche à remplir. Toutes les pistes ont-elles été recherchées pour assurer la continuité des programmes ?

M. le Proviseur : Il ne s'agit pas de remplir par des substitutions. Des ateliers sont proposés par les équipes, notamment pour les 4<sup>ème</sup> c'est l'occasion de se former aux Gestes Qui Sauvent. Les professeurs construisent des activités disciplinaires et seront sur ce point en groupes de travail mercredi prochain pour un retour d'expérience sur l'organisation de cette année.

Question 3. Quelles sont les mesures concrètes qui seront mises en place à la rentrée pour les élèves de 6ème et 5ème en application de la Réforme du Choc des Savoirs (sous réserve de son maintien naturellement), quelles informations seront transmises aux parents, à quelle date et par quels canaux (courrier, réunion, autre...) ?



Les mesures mises en place sont celles édictées par les textes précisant les modalités de la réforme : des alignements par 3 ou 4 classes pour constituer des groupes de besoin, modulables entre chaque petites vacances, des progressions communes en mathématiques et en français, des concertations, des objectifs communs.

Parents : une information est –elle transmise aux parents ?

M. le proviseur : Cette idée n'a pas été réfléchi. Il peut être fait une présentation en amphithéâtre à la rentrée. Comme s'il s'agissait d'un changement de programme, les parents n'ont pas à s'inquiéter. Le projet de chaque enseignant est de faire réussir les élèves qu'il a en face de lui. Les équipes rendront cette nouvelle organisation opérante.

Le travail mené par les équipes est extrêmement positif.

Parents : y aura-t-il des perturbations dans les emplois du temps ?

Proviseur-adjoint : il y aura des contraintes supplémentaires.

Question 4. Nous avons eu écho du retrait du Groupe Ansamble du Sénégal et de la cession de ses activités. Ce cas de figure a-t-il été prévu dans le contrat qui lie l'établissement avec le prestataire. L'établissement peut-il garantir que le repreneur assurera une mission de qualité au moins équivalente à celle existante ? Par ailleurs, et dans le but de ne pas léser les familles qui quittent l'établissement, une communication officielle est-elle prévue afin que les remboursements de recharges non consommées soient effectués aux familles concernées ?

Ansamble ne quitte pas le Sénégal, il s'agit d'un changement de propriétaire. Rien ne change dans les engagements contractuels. Le contrat expire en 2027, et reste valable en ses termes.

L'ordre du jour étant épuisé le Président remercie les membres du conseil et lève la séance à 19h40.

Le Président  
D. DJIMADOUM



La Secrétaire  
C. APPRIOU



La Secrétaire Adjointe  
H. GAUDEFROY

